

Compte rendu de séance

Séance du 23 Février 2024

L'an 2024 et le 23 Février à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Sennely, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, salle du Conseil sous la présidence de M. de DREUZY Philippe, Maire.

Présents : M. de DREUZY Philippe, Maire,

Mmes : COLLET Elisabeth, CORNUAULT Yolande, MARTIN Muriel, QUERCY Christine, VILLEY Séverine,

MM : BLEUSE Georges, BOUQUIN Jean-Jacques, COUTAND Patrick, DE BLOIS Bruno, DELIGNY Frédéric, FOUCAULT Gilles, GARRIDO Francis

Excusé avant donné procuration : M. AGOUTIN Cyril à M. de DREUZY Philippe

Excusée : Mme ORLAND Martine

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 16/02/2024

Date d'affichage : 16/02/2024

A été nommé(e) secrétaire : M. BOUQUIN Jean-Jacques assisté de Mme BOUSSIER Marie-Anne

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Demande de subvention au titre du volet 3 du Département pour aider au financement pour la rénovation du logement 16bis rue de la Mairie - 2024-01

Demande de subvention au titre du volet 3 du Département pour aider au financement pour la réfection de la toiture du garage du gîte communal - 2024-02

Mise en place d'un tarif "pain de glace" pour le camping municipal - 2024-03

Approbation d'une convention de partenariat avec le Département pour un audit de sécurité rue de Villechaume - 2024-04

Monsieur le Maire débute la séance en informant le conseil municipal, qu'en l'absence de validation du Trésor Public des comptes de gestion 2023, il n'est pas possible de délibérer sur les points 6 à 10 de l'ordre du jour. Ils sont reportés au prochain conseil municipal.

La séance se poursuit avec l'approbation à l'unanimité du compte-rendu du Conseil Municipal du 15 décembre 2023.

Demande de subvention au titre du volet 3 du Département pour aider au financement pour la rénovation du logement 16bis rue de la Mairie (réf : 2024-01)

Pour remettre en location le logement du 16bis rue de la Mairie (au-dessus de la bibliothèque), il est nécessaire de procéder à des travaux. Des devis pour un montant de 31 117,59 €HT ont été établis.

Monsieur le Maire propose de solliciter le Département au titre du Volet 3 du dispositif d'aide aux communes pour rénover ce logement.

Le plan de financement sera le suivant :

Coût prévisionnel du projet	Plan de financement	
TOTAL : 31 117,59 €HT	Département (80%) :	24 894,00 €HT
	Commune (20%) :	<u>6 223,59 €HT</u>
	TOTAL :	31 117,59 €HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le projet de rénovation du logement 16bis rue de la Mairie pour un montant de 31 117,59 €HT soit 37 341,11 €TTC,
- **ADOPTE** le plan de financement ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 24 894,00 €HT au titre du Volet 3 du dispositif d'aide aux communes du Département, soit 80% du montant HT du projet,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les formalités.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Demande de subvention au titre du volet 3 du Département pour aider au financement pour la réfection de la toiture du garage du gîte communal (réf : 2024-02)

Monsieur le Maire propose de solliciter le Département au titre du Volet 3 du dispositif d'aide aux communes pour terminer la réfection de la toiture du garage du gîte côté rue. Le devis indique un montant de 11 567,05 €HT.

Le plan de financement sera le suivant :

Coût prévisionnel du projet	Plan de financement	
TOTAL : 11 567,05 €HT	Département (80%) :	9 253,00 €HT
	Commune (20%) :	<u>2 314,05 €HT</u>
	TOTAL :	11 567,05 €HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le projet de réfection de la toiture du garage du gîte côté rue pour un montant de 11 567,05 €HT, soit 13 880,46 €TTC,
- **ADOPTE** le plan de financement ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 9 253,00 €HT au titre du Volet 3 du dispositif d'aide aux communes du Département, soit 80% du montant HT du projet,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les formalités.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Mise en place d'un tarif "pain de glace" pour le camping municipal (réf : 2024-03)

Par délibération n°2023-21 du 9 juin 2023, le conseil municipal a voté les tarifs suivants pour le camping municipal :

	Tarifs
Emplacement	2,50€
Adulte	3,00€
Enfant -10ans	1,60€
Véhicule à moteur (1)	1,50€
Electricité (10A)	3,20€
Visiteur	2,00€

Animal	1,00€
Taxe de séjour (par pers/par nuit)	0,20€
Jeton machine à laver	5,00€
Garage mort	2,50€
Hivernage	175,00€

Il a été décidé d'équiper le terrain de camping d'un congélateur pour vendre des "pains de glace" aux campeurs de passage ou de le mettre à disposition pour les "pains de glace" des campeurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** de ne pas vendre de "pains de glace",
- **DÉCIDE** d'augmenter le tarif de l'emplacement à 2,70€ avec mise à disposition du congélateur à l'accueil du camping municipal de Villechaume pour les "pains de glace" des campeurs qui en auraient l'utilité à compter de la saison 2024.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Approbation d'une convention de partenariat avec le Département pour un audit de sécurité rue de Villechaume (réf : 2024-04)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite aux deux accidents survenus au niveau du carrefour de la rue de Villechaume et de la rue de la Forêt et de la vitesse excessive à l'entrée de la rue de Villechaume, des aménagements de sécurité sont nécessaires.

Suite au rendez-vous avec le Département du 19 janvier 2024, une proposition de périmètre a été faite pour laquelle un audit de sécurité pourrait être mené sur la commune.

Cette proposition porte sur un périmètre d'étude d'environ 900 mètres sur la RD 17 de l'entrée d'agglomération jusqu'au 6 grande rue sur la RD 12.

Le coût d'une étude de ce type est de **11 800 € HT** (soit **5 900 € HT** à la charge de la commune, le Département finançant les **5 900 € HT** restants).

Au regard de la configuration des lieux, la proposition d'un périmètre plus court ne semblerait pas pertinent pour faire ressortir les enjeux en matière de sécurité routière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** de retenir un audit de sécurité portant sur un périmètre d'étude d'environ 900 mètres sur la RD 17 de l'entrée d'agglomération jusqu'au 6 grande rue sur la RD 12, pour un montant total de 11 800 €HT, soit 5 900 €HT à la charge de la commune, et 5 900 €HT à la charge du Département.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Monsieur le Maire fait un point rapide sur la clôture des comptes 2023 et la préparation budgétaire 2024.

Questions diverses :

Commission Travaux et Finances

Monsieur de Dreuzy propose à tous les élus que dans le cadre de la préparation budgétaire 2024 la commission Travaux et la commission Finances se réunissent. Il est proposé la date du vendredi 1er mars 2024 à 18h00 pour la commission Travaux et à 19h00 pour la commission Finances.

Commission Vie Associative et Commission Environnement

Chaque responsable de commission fait un rapide compte-rendu de leur réunion du mois dernier.

Madame Quercy pour la Commission Vie Associative remercie Madame Collet pour le gros travail

sur les chiffres du camping qu'elle a réalisé. Un logiciel de comptabilité pour le camping serait un plus.

Monsieur Garrido informe que le compte-rendu sera diffusé sous peu à tous les membres du Conseil. Une matinée portes ouvertes du château d'eau devrait s'organiser pour début juin à l'occasion de la journée de l'environnement. Le SMICTOM va procéder à la livraison des composteurs les 12 et 14 mars prochain. Un mail a été envoyé aux personnes inscrites auprès du SMICTOM qu'il faut contacter en cas de difficultés. Il est rappelé que les collectes des poubelles n'aura plus lieu que tous les 15 jours. Monsieur Garrido informe que les déchetteries de Ligny et Ardon ont été intégrées au SMICTOM et fonctionneront comme telles toute l'année 2024 et qu'elles seront ensuite transformées en plateformes de déchets verts.

Etude Inondation

Monsieur de Dreuzy indique que le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron (SEBB) envisage de faire réaliser l'étude inondation par le CEREMA. Pour ce faire, il faut adhérer au CEREMA. Pour le SEBB, le prix serait de 2000€ pendant 4 ans alors que pour la commune le tarif n'est que de 500€ par an. Les élus sont d'accord pour que cette dépense soit financée par la commune. Une convention sera passée.

Etude forage château d'eau

Monsieur de Dreuzy confirme que le cabinet Merlin est en cours d'étude pour la nouvelle solution d'alimentation du village en eau potable : nouveau forage, interconnexion avec d'autres communes ou réparation du forage existant. Un premier retour devrait intervenir fin février début mars. Une autre solution pourra être étudiée si Souvigny et Chaon se connecte à un réseau du 41, il pourra être possible d'utiliser les canalisations existantes pour faire une interconnexion pour Sennely à un moindre coût.

Ecoles du RPI

Monsieur de Dreuzy indique que les effectifs d'élèves diminuent chaque année. Pas de fermeture pour la rentrée 2024 mais peut-être pour 2025. En effet, l'Education Nationale veut un effectif de 20 élèves par classe alors que le RPI compte à ce jour une moyenne de 16,5 par classe.

Fibre

Monsieur de Dreuzy fait un retour sur la réunion avec le Département sur le déploiement de la fibre dans les chemins communaux afin de confirmer que la commune souhaite qu'elle soit enterrée et qu'aucun administré ne soit oublié. La convention avec le Département sur le partage du coût va pouvoir être signée et des avenants pourront toujours être ajoutés.

Dépôts sauvages

Monsieur de Blois demande ce qui peut être fait pour le dépôt sauvage avec les tôles en fibre d'amiante dans un chemin communal. Monsieur Garrido indique que les déchetteries ne prennent pas ces détrituts et de les faire retirer par un service spécialisé coûte extrêmement cher pour la commune. Une solution moins coûteuse est recherchée.

Trait d'Union 2024

Madame Collet informe que le Trait d'Union est sur le point de partir à l'impression. Elle rappelle que c'est un travail considérable et que pour sortir un Trait d'Union avec les différents bilans de l'année 2023, il n'est pas possible de le faire en janvier.

Séance levée à: 20:35

En mairie, le 05/04/2024

Le Secrétaire de séance,
M. BOUQUIN Jean-Jacques



Le Maire,
M. de DREUZY Philippe

